

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR : 30 fr. par an
 16 fr. par semestre
 8 fr. par trimestre
 35 fr. par an
 18 fr. par semestre
 10 fr. par trimestre

Annances, la ligne : 20 c.
 Réclames : 30
 Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier (à réduction
 des annonces)
 Les articles communiqués
 doivent être remis au Bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFITTE & Co.
 Place de la Bourse, 9.

SAUMUR, 14 Novembre 1876.

Chronique générale.

On écrit de Versailles :

Le budget du ministère des affaires étrangères a été discuté samedi en une seule séance qui a débuté par un petit dialogue agréable entre M. Antonin Proust et M. le duc Decazes.

En sa qualité d'homme-lige du citoyen Gambetta, M. Antonin Proust, qui s'efforçait de montrer par sa belle tenue qu'il ne serait pas déplacé dans une des cours royales ou impériales de l'Europe, a développé les idées du maître sur la diplomatie. Toutes ces idées se réduisent à une seule, laquelle n'a pas demandé de grands efforts d'esprit à ceux qui l'ont trouvée : il y a trop de nobles dans notre corps diplomatique, il faut les remplacer par quelques citoyens du radicalisme opportuniste et même inopportuniste.

M. le duc Decazes a fait sentir à M. Antonin Proust que les républicains n'auraient peut-être pas toutes les aptitudes et toutes les qualités requises pour faire d'excellents diplomates.

Le citoyen Antonin Proust, heureux sans doute d'avoir posé sa candidature pour une ambassade quelconque, n'a pas insisté. Nous le regrettons, nous regrettons surtout qu'il ne nous ait pas fait connaître la liste des futurs diplomates de la république radicale. Que n'a-t-il tout d'abord demandé l'ambassade près l'empereur de Russie pour le citoyen Floquet ?

Après ce dialogue, le citoyen Madier de Montjau est monté à la tribune, et a demandé la suppression du crédit de 110,000 fr. destiné au traitement de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Le Souverain-Pontife n'est plus souverain temporel ; une

ambassade n'a pas sa raison d'être ; d'autre part, la France n'est plus un pays de religion d'Etat ; elle n'a qu'à se préoccuper de ses intérêts, et non pas des intérêts religieux.

Ici, une interruption de M. de la Bassetière vient fort à propos rappeler à l'orateur radical que les intérêts religieux se confondent avec les intérêts français.

M. Madier de Montjau poursuit sa démonstration. A son avis, les intérêts temporels du pays sont suffisamment représentés à Rome par l'ambassadeur accrédité auprès du roi d'Italie. On objecte, il est vrai, en faveur du maintien de l'ambassade française du Vatican, une des clauses du Concordat, mais Rome la première a rompu le pacte ; en refusant de l'exécuter, elle a déchargé la France des obligations contractées par elle vis-à-vis du Saint-Siège. D'ailleurs, quand le Concordat fut signé, le Pape ne s'était pas déclaré infaillible. Aujourd'hui que le dogme de l'infaillibilité a été proclamé, on ne doit plus attendre aucune concession de la part de la cour romaine. Une ambassade est donc inutile.

M. le duc Decazes n'a pas cru devoir relever ce qu'il y avait d'erroné dans les considérations de M. Madier de Montjau, relatives aux effets du dogme de l'infaillibilité, au point de vue des relations diplomatiques de la papauté avec les puissances étrangères. Il s'est borné à soutenir le maintien de notre ambassade en se basant sur des raisons de convenance, et surtout sur des raisons d'intérêt. La présence d'un ambassadeur près le Saint-Siège est absolument nécessaire ; il lui faut veiller à l'observation du Concordat, à toutes les questions relatives à la nomination des cardinaux, à l'institution des évêques, au règlement des graves questions auxquelles donnent lieu le protectorat que nous exerçons sur les populations chrétiennes de la Turquie et de l'extrême Orient. L'intérêt de la France exige donc que nous maintenions notre représentation auprès du Souverain-Pontife.

A M. Decazes succède M. Gambetta. Le leader de la gauche annonce qu'il a été char-

gé par ses collègues de donner les motifs pour lesquels la commission du budget propose à la Chambre de maintenir l'ambassade du Vatican. La commission n'a pas cru qu'il lui appartint de résoudre une question qui mettrait en discussion l'existence du contrat qui lie la France au Saint-Siège par les rapports de la catholicité française avec le Souverain-Pontife. Il y a là un problème considérable qu'une commission financière ne peut résoudre sans sortir des limites de sa compétence. Mais la commission tient à dissiper toute équivoque sur la signification du vote qu'elle propose de rendre contre la proposition Tirard ; elle veut que l'Europe sache que le maintien de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, ne s'inspire, en quoi que ce soit, « d'une passion religieuse ou d'une passion hostile à l'unité italienne. »

Cette déclaration provoque, de la part de M. le baron Tristan Lambert, une énergique protestation. Le député bonapartiste dit qu'en votant contre la protestation Tirard il entend voter pour le maintien de l'ambassade non-seulement auprès du Pontife infaillible, mais aussi auprès du Pontife-Roi.

M. Tristan Lambert a eu soin d'ailleurs d'annoncer qu'il parlait « en son nom personnel. » L'attitude de la fraction impérialiste n'a que trop justifié cette sage réserve : un grand nombre de députés de l'Appel au peuple se sont abstenus dans le scrutin sur l'amendement Tirard.

Après une réplique violente du citoyen Madier de Montjau qui frappait la politique opportuniste en pleine poitrine et la dénonçait aux jacobins du dehors, l'honorable M. Keller s'est levé et, après avoir constaté le silence patriotique gardé par les députés catholiques lorsque les mesures les plus graves les menaçaient dans leur foi et dans leurs attachements à la chaire de Saint-Pierre, a fermement déclaré qu'il considérait comme une offense « le choix récent d'un ambassadeur italien dont le nom se lie aux souvenirs néfastes de Chambéry et de Castelfidardo. »

En entendant de telles paroles, toute la

gauche a bondi et a poussé une formidable exclamation. Des cris : « A l'ordre ! à l'ordre ! » se font entendre. Mais M. Keller, qui avait dit tout ce qu'il voulait dire et vengé la conscience catholique outragée, est descendu de la tribune, avec la satisfaction du devoir accompli.

Alors les révolutionnaires, tremblant d'être méconnus et réprimandés par les « frères d'au delà des monts, » se sont livrés à des protestations, à des manifestations, à des explosions et à des contorsions multipliées. Toucher à M. Cialdini, un type accompli du révolutionnaire, après Garibaldi bien entendu, c'était un sacrilège. Alors on a vu nos ultramontains révolutionnaires se livrer à de burlesques cérémonies expiatriques après lesquelles ils ont voté trois salves d'applaudissements en l'honneur de M. Cialdini.

Enfin on en est arrivé au vote. Et la majorité s'est prononcée pour le maintien de l'ambassade auprès du Pape.

On avait d'abord annoncé que le nombre des opposants radicaux était de 93. Ce nombre lugubre avait été considéré comme une prophétie ; mais on a bientôt appris que ce nombre n'était que de 85. Il est vrai que ce n'est pas éloigné de 93 !

Pour tâcher de gagner les bonnes grâces des Italiens, la majorité a voté avec enthousiasme un crédit de dix mille francs pour augmenter le traitement de notre ambassadeur près le roi d'Italie.

Ce qui prouve pour la millième fois que les républicains disposent avec un sans gêne merveilleux de notre argent, quand il s'agit pour eux de faire leur cour italienne.

Dimanche a eu lieu l'élection d'un député dans l'arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure). En voici le résultat :

Electeurs inscrits,	45,582
Votants,	11,650
Abstentions,	3,932
Mestreau, républicain,	6,216 voix
Charlet, bonapartiste,	5,374
Voix perdues,	60

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN INTÉRIEUR DE DILIGENCE.

Souvent d'autrefois.

(Suite.)

La vieille fille mécontente se rangea brusquement et rabattit son voile.

Le jeune militaire se tourna vers elle :

— Tiens ! dit-il d'un ton moqueur, madame a peur qu'on la regarde, à ce qu'il paraît ?

— Peut-être, monsieur, dit Athénais sèchement.

— Je comprends sa raison, reprit le sous-officier ; mais elle peut être calme, je me priverai de ce plaisir.

Et comme il vit le mouvement d'indignation de mademoiselle de Locherais :

— Ce que j'en dis, continua-t-il, est dans l'intérêt de sa santé, et pour lui permettre de respirer à visage découvert, d'autant qu'on manque d'air dans cette boîte ; il faudrait baisser la glace.

— Je m'y oppose, reprit vivement mademoiselle

de Locherais ; mon médecin m'a défendu de m'exposer au vent du matin.

— Et moi le mien m'a défendu d'étouffer ; répliqua le jeune homme qui avança la main pour ouvrir le châssis.

Mais la vieille fille s'écria que la fenêtre était de son côté, qu'elle avait le droit de la tenir fermée, et elle en appela aux autres voyageurs.

Quelque peu disposé que fût Darvon en faveur de mademoiselle de Locherais, il crut devoir prendre sa défense en cette occasion, et il en résulta, entre lui et le chasseur, une discussion qui se fût envenimée, si Grugel n'eût cédé au jeune militaire sa place près de l'autre fenêtre.

Le sous-officier l'accepta de mauvaise grâce, et en conservant une sourde irritation contre Gontran.

Or, le lecteur a déjà pu s'apercevoir que les qualités dominantes de ce dernier n'étaient ni la résignation ni la patience.

Les contrariétés du voyage avaient d'ailleurs exalté son irascibilité malade, aussi le dissentiment qui avait éclaté entre lui et le chasseur se renouvela-t-il plusieurs fois avec une aigreur croissante jusqu'à ce qu'une dernière occasion le fit dégénérer en querelle.

Plusieurs menus bagages avaient été placés par Darvon dans le filet suspendu au plafond de la diligence ; le sous-officier prétendit qu'il en était géné-

et exigea leur déplacement.

Gontran refusa.

— Vous êtes décidé à les laisser ? s'écria le soldat, après une discussion dans laquelle il s'était animé insensiblement.

— Décidé ! répondit Darvon.

— Eh bien ! je m'en débarrasserai par la portière, reprit le jeune homme en étendant la main vers le filet.

Gontran saisit cette main.

— Prenez garde à ce que vous allez faire, monsieur, dit-il d'une voix altérée ; depuis que vous êtes ici vous avez tout essayé successivement pour me faire perdre patience : dès votre entrée vous vous êtes posé comme ayant le privilège de l'insulte et de la tyrannie ; mais sachez bien que je ne suis point homme à vous le reconnaître.

— Est-ce que c'est une menace, par hasard ? demanda le soldat en jetant sur Gontran un regard dédaigneux.

— Nullement, interrompit Grugel, inquiet de la marche que prenait la discussion ; mon cousin vous fait seulement observer...

— Je n'accepte point d'observations des pékins, interrompit le militaire.

— Et les pékins n'acceptent point vos insolences, répliqua Gontran.

A ce mot d'insolence le sous-officier tressaillit ; une rougeur rapide traversa ses traits.

— Où vous arrêtez-vous, monsieur ? demanda-t-il à Darvon d'une voix que la colère faisait trembler.

— A Lyon, répondit celui-ci.

— Eh bien ! nous achèverons là de nous expliquer.

— Soit.

Jacques effrayé voulut s'entremettre ; mais son cousin et le chasseur l'interrompirent en même temps, et répétèrent que l'on terminerait cette affaire à Lyon.

Au même instant de grands cris se firent entendre ; et la diligence fut rejointe par un char-à-banc couvert de boue. Mademoiselle de Locherais mit la tête à la portière, et s'écria :

— Ah mon Dieu ! quel malheur ! c'est monsieur Pierre Lepré qui nous a rattrapés ; nous allons être au complet !

III.

Dès qu'il eut atteint la voiture publique, le commissionnaire de marchandises coloniales sauta du char-à-banc, et se présenta à la portière que le conducteur venait d'ouvrir.

— Ah ! vous partez ainsi sans attendre les voyageurs ! s'écria-t-il furieux.

— Je vous ai prévenu trois fois, objecta le conducteur.

— On prévient six fois, monsieur ; on prévient

M. Mestreau est élu avec 842 voix de majorité.

Moins de 900 voix d'écart, c'est un maigre résultat après toutes les manœuvres des républicains qui, ayant le pouvoir, n'avaient reculé devant aucune manœuvre.

Aux élections du 20 février, le nombre des votants n'était que de 9,984. M. Dufray obtint 8,268 voix contre 622 données à M. Normand, constitutionnel, et 348 à M. Courtin, bonapartiste. Il y eut 754 bulletins blancs ou nuls.

M. Mestreau se portait comme candidat républicain, aux élections du 20 février, dans la première circonscription de l'arrondissement de Saintes; il obtint 5,445 suffrages, contre 6,662 qui furent donnés à M. Eschasseriaux père, député sortant, et qui fut élu.

Il est à remarquer que la majorité des journaux de province se montre extrêmement hostile à la loi Gatinéau.

Ces journaux, parmi lesquels se trouvent beaucoup de feuilles républicaines, attaquent cette loi avec la plus vive énergie et espèrent qu'elle sera rejetée par le Sénat sans aucune difficulté.

On pourrait tenir grand compte de ces appréciations dans les régions ministérielles.

Le groupe constitutionnel du Sénat a manifesté l'intention d'adopter, pour l'un des deux sièges inamovibles vacants, la candidature de M. Vautrain, ancien député et ancien président du conseil municipal de Paris.

La candidature de M. le général de Chabaud-Latour est aujourd'hui définitivement écartée et sera réservée pour une prochaine vacance.

Plusieurs sénateurs et députés qui ont eu samedi une entrevue au sujet des difficultés d'interprétation de l'autorité du Sénat en matière de finances ont résolu, si le conflit se présente, de proposer la réunion des deux Chambres en assemblée plénière pour voter un article additionnel à la Constitution afin d'établir une règle plus sûre pour prévenir ou arrêter les difficultés qui pourraient surgir.

Si la suppression du crédit des aumôniers militaires n'est pas acceptée par le Sénat, M. Gambetta a déclaré qu'il n'y avait qu'une chose à faire pour lever toutes les difficultés : évoquer la loi des aumôniers au commencement de la session de 1874, et en voter immédiatement l'abrogation pure et simple.

On s'occupe beaucoup en ce moment, dit la *Correspondance universelle*, dans les régions gouvernementales, de la conférence de

douze fois : vous êtes donc bien avare de vos paroles? Qu'est-ce que cela coûte de parler? Je ne pouvais pas quitter le maître de poste, peut-être, pendant qu'il m'expliquait le malheur arrivé à la diligence d'hier; car vous ne savez pas, messieurs, que la diligence qui précédait celle-ci a été noyée.

— Noyée! répètent toutes les voix.

— C'est bon, interrompt le conducteur; mais montez.

— Du tout, ce n'est point bon, reprit Pierre Lepré; tout le monde est dans la consternation.

— Je vous en prie, montez tout de suite...

— Et que vont penser nos familles quand elles apprendront ce désastre?

— Vite donc...

— Encore, allais-je obtenir des détails quand on est venu m'avertir que vous étiez partis sans moi...

— Et nous allons en faire encore autant, dit le conducteur impatienté.

— Par exemple! s'écria Lepré qui se hâta de monter; j'en ai assez de ce char-à-banc; me voilà, conducteur, enlevez!

(La fin au prochain numéro.)

Constantinople. On croit que M. Thiers est désigné à l'avance pour représenter la France à cette conférence, et l'on croit à la certitude qu'il accepterait cette mission, malgré les fatigues qu'elle pourrait lui imposer. D'un autre côté, le *Journal des Débats* annonce que le comte de Chaudordy, notre ambassadeur à Madrid, vient d'être désigné, avec le comte de Bourgoing, pour représenter la France à la conférence qui doit se réunir à Constantinople.

Le texte des propositions anglaises présenté à la Porte est, paraît-il, très-différent du texte communiqué aux autres puissances.

On ne s'explique pas, dans les cercles politiques, le pourquoi de cette infraction extraordinaire aux usages de la diplomatie.

Une dépêche de Rome avait annoncé que le successeur du cardinal Antonelli était le cardinal Lucca. Une autre dépêche dit que c'est le cardinal Siméoni, nonce à Madrid. Enfin, l'*Union* prétend que, d'après ses dernières informations de Rome, puisées aux sources les plus sûres, et confirmées par son correspondant, c'est le cardinal Monaco-Lavallette qui succéderait au cardinal Antonelli dans les fonctions de secrétaire d'Etat.

Etranger.

On ne saurait le nier, la situation a brusquement changé dans un sens inquiétant; c'est à la veille d'une conférence que tout le monde avait salué comme une espérance de paix, que lord Beaconsfield, d'un côté, et le czar, de l'autre, font entendre à l'Europe un langage fort belliqueux.

Evidemment, le télégraphe a porté en Russie les dernières paroles du ministre anglais, car la réponse de l'empereur Alexandre ne s'est pas fait attendre, et la menace partie de Londres a été relevée immédiatement à Moscou.

Que s'est-il passé pour que l'Europe soit jetée tout-à-coup dans de nouvelles perplexités, pour que les projets de conférence se changent subitement en projets belliqueux?

Nous ne le voyons pas bien : — mais il est clair que les négociations préparatoires n'ont pas abouti à une entente. L'Agence Havas nous communique une dépêche qui jette peut-être un peu de lumière sur la question.

« Berlin, 11 novembre.

» On mande de Vienne, 11 novembre (source particulière) :

» On dit, dans les cercles ottomans, que la Porte a fait toute une série d'objections au projet de conférence et a chargé son ambassadeur à Londres de les faire valoir.

» On ne comprend pas, dans les sphères diplomatiques de Vienne, comment lord Beaconsfield a pu déclarer que toutes les puissances avaient adhéré au projet de conférence, vu que le cabinet de Vienne n'a pas encore pris de résolution à ce sujet et que le comte Andrassy s'est réservé de faire une déclaration sur le point en question seulement après être revenu des obsèques de sa mère. »

Cette dépêche, transmise de Berlin, et d'une source particulière, nous montre que la conférence n'a jamais été bien décidée. L'Autriche, qui flaire avec raison un piège dans toutes ces menées, n'a pas encore pris de résolution; — et la Porte elle-même a fait valoir à Londres « une série d'objections » contre cette conférence.

Ce serait donc avec la conviction que le congrès ne pouvait aboutir que lord Beaconsfield aurait parlé au banquet de Guildhall, — et que le czar aurait annoncé la guerre comme possible, à la réception de Moscou.

Un seul point reste obscur dans le discours du ministre anglais : — pourquoi a-t-il annoncé que toutes les puissances avaient adhéré au projet de conférence, s'il savait le contraire?

Ne connaissait-il pas encore la résistance de l'Autriche et celle de la Porte? — Ou bien, ce qui est probable encore, voulait-il mettre les puissances hésitantes en demeure de se prononcer immédiatement, en démentant cette acceptation qu'il affirmait?

Nouvelles militaires.

On sait que, lors de leur nomination, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale ont reçu des lettres de service.

En exécution des ordres du général Berthaut, les titulaires devront renvoyer immédiatement ces lettres au ministère de la guerre, afin qu'elles puissent être complétées par certaines indications reconnues indispensables.

C'est ainsi, par exemple, que l'on y inscrira le nom de la ville ou de la commune sur laquelle l'officier devra se diriger en cas de mobilisation.

On évitera, par ce moyen, les tâtonnements, les erreurs, les allées et venues inutiles.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux pourvus de commandement une circulaire qui devra être communiquée à tous les chefs de corps interdisant de nouveau aux militaires de tous grades de faire parvenir des demandes au ministre, à la faveur de nombreuses recommandations qui lui sont adressées chaque jour.

M. le général Berthaut annonce qu'il est résolu à mettre un terme à cet abus, en frappant de peines disciplinaires tous les militaires qui ne se conforment pas désormais aux prescriptions réglementaires.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Musique municipale.

La musique municipale donnera, dimanche prochain 19 novembre, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie, une soirée musicale.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien se munir de leur carte, afin d'éviter les abus qui se sont produits.

PROGRAMME.

- 1° *La Pie voleuse*, fantaisie, par la musique municipale.
- 2° *La Noce du Village*, chœur à 4 parties, par des amateurs.
- 3° *Don Pasquale*, fantaisie, de Leybach, pour piano.
- 4° *Le Volontaire d'un an*, chansonnette, par M. Marliac.
- 5° Sextuor de *Lucie*, par la musique municipale.
- 6° *Confiance*, rêverie, de Ch. Neustedt, pour piano.
- 7° Chansonnette, par M. Marliac.
- 8° *Le Génie des Roses*, valse, par la musique municipale.

La température. — Quoi qu'on en ait dit, l'été de la Saint-Martin ne nous fera point défaut : nous l'aurons comme les années précédentes.

Aux fortes gelées de la semaine dernière a succédé, depuis dimanche matin, une véritable température printanière. Le baromètre était descendu à grande pluie ou vent, il y a eu tempête; aujourd'hui il remonte, et le thermomètre se tient à 15 degrés au-dessus de zéro.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. Madier-Montjau, tendant à supprimer l'ambassadeur près du Saint-Siège, repoussé par 363 voix contre 85, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre, excepté M. Janvier de la Motte, qui s'est abstenu.

Angers. — Nous croyons savoir, dit le *Patriote*, que le concours régional de 1877, ainsi que la triple exposition industrielle, agricole et artistique qui doit avoir lieu en même temps, s'ouvrira le 19 mai prochain pour fermer le 28 du même mois.

LA VENTE DU PAIN A ANGERS.

La circulaire suivante, adressée à la boulangerie d'Angers par M. Halbert, président des patrons boulangers, a été publiée dans tous les journaux de la ville :

Angers, 6 novembre.

Une cinquantaine de maîtres boulangers de notre ville étaient réunis mardi dernier

au café Chery, quasi Royal, pour déterminer la ligne de conduite à suivre en conséquence de l'arrêté municipal de la ville d'Angers, publié et affiché le 31 octobre dernier.

Une autre réunion, également composée de maîtres boulangers de la ville au lieu au même local le samedi suivant, a mis à tous les boulangers succédant à ces réunions de bien saisir le mécanisme très-simple suivant lequel la vente du pain doit se faire actuellement à Angers pour que le public et les boulangers puissent profiter de la liberté accordée par le nouvel arrêté.

Afin que ce mode de vente ne soit pas oublié et qu'il puisse être pratiqué exactement, il est peut-être utile de le résumer en quelques mots.

D'abord, il faut que le public en soit suffisamment informé pour qu'il puisse agir en connaissance de cause.

Dans ce but, une affiche sera constamment collée intérieurement sur une vitre de la devanture de boutique de chaque boulanger, de manière à pouvoir être lue facilement par le public en dehors de la boutique.

Il serait bon d'en coller une autre dans un endroit apparent de la boutique pour pouvoir être lue à l'intérieur.

Voici le texte de cette affiche :

« Ici : On ne fait pas de pain d'un poids déterminé ;

» La forme du pain n'est pas indicative de son poids ;

» On vend le pain à la pièce ou au poids ;

» à la convenance du public. »

Ainsi que l'indique cette affiche, il n'y a plus de pains de trois livres, ni de six livres, ni d'aucun poids déterminé.

Et avec raison, puisque c'est impossible à faire.

Il est important de toujours en prévenir le public, car tout le monde ne sait pas lire.

S'il s'agit de la vente à la pièce :

C'est tel prix la pièce au choix, dans la catégorie.

Il serait bon d'indiquer en chiffres le prix sur la case de chaque catégorie par des étiquettes mobiles, comme cela se pratique dans d'autres industries de denrées alimentaires.

Ainsi par exemple, sur une case : Pains de 50 centimes la pièce, au choix. Sur une autre case : Pains à 90 centimes la pièce, au choix, etc.

S'il s'agit de vente au poids :

C'est tel prix le kilogramme, suivant la catégorie de chaque pain et suivant la qualité de chaque pain. Autrement dit, au prorata de ce que chaque pain vaut la pièce.

Il est indispensable que chaque boulanger vérifie tout son pain de chaque fournée et qu'il le range par catégories les plus régulières possible, afin d'éviter les écarts ou erreurs et de donner constamment au public une preuve de son désir de bien faire.

Il est de l'intérêt des boulangers de se plier tout à fait à la convenance du public et de lui donner, dans les limites de la possibilité pratique, tous les moyens de vérification et de contrôle, afin qu'il puisse se rendre compte du poids du pain, même acheté à la pièce, et que la vente au poids soit facilitée, si le consommateur la demande.

De cette façon, les intérêts du public et ceux des boulangers pourront équitablement être satisfaits.

Avec l'arrêté actuel, les boulangers peuvent répondre de leurs actes. Ils doivent donc faire tous leurs efforts pour être irréprochables.

Il est encore très-important que le boulanger puisse faire une distinction entre le prix de la vente au comptant et celui de la vente à crédit. Le boulanger doit comprendre que plus il favorisera la vente au comptant par les réductions de prix qu'il pourra faire, et plus le chiffre de ses crédits diminuera. Du reste, c'est très-équitable, car l'acheteur au comptant a droit à être exonéré de la différence du crédit et de ses éventualités.

Si le boulanger veut faire la différence de la vente à crédit d'avec celle au comptant, l'indiquera soit pour la vente à la pièce, soit pour la vente au poids.

Par exemple, sur une case il écrira : Pains de 50 centimes au choix, au comptant; sur une autre case : Pains de 90 centimes au choix, au comptant, etc.

Nécessairement, pour la vente à crédit les prix de vente à la pièce ou au poids

rièrent suivant convention entre l'acheteur et le vendeur.

Tours.—Malgré l'incertitude du temps, la procession de Saint-Martin avait attiré dimanche à Tours une foule considérable. La bénédiction a été donnée du haut de l'estrade établie au pied de la tour Charlemagne, par S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et les évêques d'Angers, de Luçon, de Laval, de Nantes, de Vannes et de Bâle.

Les excellentes musiques du 66^e et de Notre-Dame de la Riche, de Saint-Pierre-des-Corps, et la fanfare des Frères des écoles chrétiennes, jouaient à tour de rôle des marches religieuses.

Il paraît que l'administration du télégraphe s'est enfin décidée à adopter une réforme réalisée depuis longtemps dans beaucoup de pays. Nous voulons parler du tarif des dépêches basé sur le nombre réel des mots télégraphiés.

Jusqu'ici le public a été forcé d'accommoder l'extension de sa correspondance à des chiffres ronds de 20, 30, 40 mots pour éviter de payer plus de mots qu'il n'en était expédié. La distinction absurde de zones disparaîtra également, le travail du télégraphiste restant absolument le même, qu'on envoie une dépêche à Neuilly ou à Bayonne. Chaque mot télégraphié en France d'un bureau à un autre, n'importe la distance, coûtera deux ou trois centimes. Un taux invariable de 10 ou 15 centimes sera payé, de plus, pour chaque dépêche et représentera le recouvrement des frais matériels.

Les expériences faites dans les autres pays avec ce système ont démontré qu'il est préférable aussi bien pour le public que pour l'État.

Une utile innovation vient d'être adoptée par toutes les mairies de Paris, et il est à souhaiter qu'elle se propage dans toute la France, surtout dans les petites communes rurales.

Désormais, tous les nouveaux époux qui prendront le chemin de la salle des mariages recevront, à l'issue de la cérémonie légale, un petit livret distribué gratis et destiné à établir et à conserver, dans un format commode, leur généalogie et celle de leur famille.

Ces petits livrets, de format in-42, contiennent huit pages avec couverture. Indépendamment de la première, consacrée spécialement au mariage, il y a des cases spéciales pour chaque conjoint, puis d'autres pour les enfants.

L'administration a été prévoyante et a fait largement les choses, car ce dernier article ne comporte pas moins de douze cases !

Les livrets contiennent en outre des instructions très-détaillées et très-claires, relativement aux actes de l'état civil, tels que les naissances, mariages et décès, ainsi que pour la délivrance des copies de ces actes, et il est certain qu'ils rendront les plus grands services à la classe ouvrière, où l'on est d'ordinaire peu au courant des formalités à remplir sur chacun de ces chapitres.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 12 novembre 1876.

Versements de 122 déposants (25 nouveaux), 12,891 fr. 55 c.

Remboursements, 7,031 fr. 75 c.

AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur a l'honneur de faire connaître au public que ses bureaux sont ouverts, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à onze heures, et de 4 heures à 5 heures du soir.

Faits divers.

LES NOCES D'OR DE BOUFFÉ.

Le célèbre acteur Bouffé a célébré jeudi le cinquantième anniversaire de son mariage. On peut dire que les noces d'or de M. et M^{me} Bouffé ont été très-brillantes, et par l'état de santé florissante des mariés, et par les nombreuses sympathies qui les entouraient à cette occasion.

A midi moins un quart, l'église d'Auteuil, où avait eu lieu la cérémonie religieuse, et qui était ornée comme pour les plus grandes solennités, était comble.

A midi précis, les vénérables époux ont fait leur entrée à l'église. Ils étaient suivis de leurs enfants, petits-enfants, nièces et neveux, au nombre d'une trentaine de personnes.

Lorsqu'ils ont pris place aux sièges d'honneur qui leur avaient été préparés dans le chœur, M. l'abbé Lamazou, curé de la paroisse, a adressé aux époux une courte et touchante allocution. Après avoir rappelé les promesses de bonheur qui leur furent faites il y a cinquante ans, le jour où ils vinrent demander à l'Église de bénir leur union, l'orateur a ajouté :

« Vous le voyez, Dieu a tenu sa parole, parce que, de votre côté, vous vous êtes efforcés de faire honneur à la vôtre en restant fidèles aux engagements que vous aviez pris. Vous avez trouvé dans le monde de grands succès, et, ce qui vaut encore mieux, l'affection et le respect de tous, par-dessus tout une compagne qui a été pour vous une seconde Providence. »

À l'issue de ce discours, qui a vivement impressionné l'auditoire, M. l'abbé Obscur, du clergé de la paroisse, a dit une messe basse pendant laquelle ont été exécutés, avec accompagnement de l'orgue, plusieurs morceaux de chant. On a surtout admiré un *Oratorio* qui a été chanté à l'élevation par l'une des petites-filles de M. et M^{me} Bouffé, M^{lle} Thuillier.

Après une nouvelle bénédiction, qui a été donnée aux mariés par M. le curé, a eu lieu le défilé des invités, qui leur ont présenté leurs compliments et leurs vœux de bonheur.

Indépendamment des membres de cette nombreuse famille, nous citerons un peu au hasard, parmi les personnes qui assistaient à la cérémonie : M. Thuillier, secrétaire de l'Association des acteurs ; un grand nombre d'artistes du Vaudeville, du Gymnase, de la Porte-Saint-Martin ; MM. de Villemessant, Champfleury, docteur Blanche, les frères Lionnet, Taillade, Castellano, Th. Cogniard, Blaisot, Régner, Rélard, Goujet, Surville, Got, Geoffroy, Derval, Landrol, etc. ; enfin, et surtout, un grand nombre de nos plus jolies et de nos plus célèbres actrices.

Le soir, M. et M^{me} Bouffé ont donné dans leur maison de la rue La Fontaine, 16, à Auteuil, un dîner de famille qui a été suivi d'une réception pendant laquelle les petits-enfants des mariés ont joué l'opérette *Bonsoir voisin* !

On annonce la mort de Tamburini, qui fut un baryton illustre.

Antonio Tamburini, né à Faenza au commencement de ce siècle, obtint à Bologne ses premiers succès, que tant de triomphes suivirent. Il vint à Paris en 1832, débuta dans la *Cenerentola*, et fit pendant plus de vingt ans les délices des dilettanti parisiens.

Très-vieux, très-affaibli, le pauvre homme ne marchait plus, et lui qui avait tant chanté, il ne pouvait même plus parler.

Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 14 novembre.

Le compromis auquel l'on avait songé entre la Chambre haute et la Chambre des députés a échoué. Il y a donc conflit.

M. de Marcère est au mieux avec le Maréchal.

L'extrême gauche demande à M. de Marcère une épuration administrative.

Athènes, 12 novembre.

Le ministre des affaires étrangères, interpellé hier à la Chambre des députés sur la ligne politique que le cabinet compte suivre, s'est exprimé à peu près en ces termes :

« La marche que nous avons suivie jusqu'à présent démontre suffisamment celle que nous suivrons si la représentation nationale veut bien laisser en nos mains la direction des affaires de l'État. Nous avons été partisans de la politique de paix, et nous ne cesserons de l'être, à moins que le cours des

événements ne nous force à adopter une autre ligne de conduite. Or, c'est en prévision de cette dernière éventualité que nous avons jugé et que nous jugeons nécessaire de préparer les forces militaires du pays. Ces préparatifs ne doivent donc pas être considérés comme un indice de tendances et de desseins belliqueux. Il ne faut y voir qu'une entente de prévoyance adoptée en vue de nécessités possibles.

» En attendant, nous espérons que l'Europe, se basant sur la justice et voulant établir une paix durable en Orient, adoptera des mesures efficaces et propres à atteindre ce double but, et que par là elle nous rendra plus facile à nous-mêmes de persévérer comme nous le désirons dans le dessein que nous avons formé et poursuivi dès l'origine, et nous avons grand besoin de cet appui moral pour ne pas nous départir de la politique de paix.

» En effet, je manquerais de franchise si j'essayais de dissimuler qu'il serait malaisé, pour ne pas dire impossible, que le royaume hellénique puisse demeurer impassible et inerte lorsqu'il s'agit des destinées de la Grèce asservie.

» Ce qui lie la Grèce esclave et la Grèce libre, ce n'est pas seulement la communauté de la race, de la langue, des mœurs et des traditions nationales, c'est encore le sentiment d'une dette sacrée contractée par la Grèce libre envers celle qui ne l'est pas ; car la Grèce libre n'a jamais perdu ni ne perdra le sentiment et la mémoire de ce fait, que la liberté de l'État hellénique actuel est le résultat des efforts et des sacrifices communs de tout l'hellénisme.

» Ainsi donc, il ne se trouvera aucune autorité, aucun pouvoir qui ait assez de force pour imposer à la Grèce libre la patience et la tranquillité en présence des injustices que l'on commettrait au détriment de la Grèce esclave.

Athènes, 12 novembre, soir.

Une manifestation a eu lieu sous les fenêtres du palais royal, pour demander des préparatifs militaires.

Le roi a rassuré le peuple sur la prospérité du pays et lui a conseillé la prudence.

HAYAS.

Pour les articles non signés : P. GODOT.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Pendant les premiers jours de la semaine qui vient de s'écouler, les esprits avaient été favorablement impressionnés par la signature de l'armistice ; le nombre était grand de ceux qui voulaient voir la préface d'une pacification prochaine et certaine. La haute spéculation, fortement intéressée à pousser à la hausse, ne s'est pas fait faute de mettre à profit cette tendance ; aidée par les rachats de vendeurs, elle a obtenu d'abord des cours assez élevés : 72.30 sur le 3 0/0 et 105.50 sur le 5 0/0.

Nous n'avons pas vu les choses tout-à-fait sous le même jour ; nous avons toujours cru que nous aurions encore plus d'une journée d'incertitude à traverser avant d'arriver à une solution définitive. La suite des événements nous a donné raison. Lorsqu'on a voulu poser les bases de la future conférence, on s'est aperçu qu'il restait encore bien des points à éclaircir. En attendant, on continue à parler armements, concentration de troupes, etc. Le ministre anglais, lord Beaconsfield, a prononcé, au banquet du lord-maire, un discours qui, commencé très-pacifiquement, s'est terminé de façon à flatter l'amour-propre britannique, mais aussi de façon à raviver bien des appréhensions.

En somme, on reste dans l'indécision, et la semaine s'est clôturée, presque comme la semaine précédente, sur le cours de 71.52 1/2 pour le 3 0/0 et sur celui de 104.97 1/2 pour le 5 0/0.

Cet état d'incertitude est très-regrettable et il est bien à désirer qu'il y soit mis un terme. Partout, dans toutes les caisses, l'argent inactif abonde ; aussitôt que les craintes de complications politiques auront disparu, les capitaux n'hésiteront plus à sortir de leur inertie et se porteront avec ardeur vers les entreprises nouvelles.

On peut déjà se rendre compte que l'expérience de ces dernières années ne sera pas perdue. Il n'est pas douteux que le public apportera dans l'examen des affaires qui lui seront offertes plus de soin et plus d'attention qu'il ne l'a fait par le passé ; il ne se laissera plus aussi facilement tromper par les programmes charlatanesques ; il ne se laissera plus aisément séduire par les gros revenus ; il a appris à ses dépens que les périls étaient presque toujours

en proportion des promesses faites ; les emprunts exotiques, les emprunts faits par les États voués d'avance à la banqueroute auront désormais de la peine à le tenter ; il n'accordera plus sa confiance qu'à bon escient. Les affaires industrielles, les affaires françaises auront surtout la préférence ; et à tous les points de vue, on devra s'en féliciter. Mais là aussi, il faut l'espérer, il saura montrer plus de discernement que par le passé et se tenir en garde contre les pièges qui lui seront tendus sous ce rapport, la presse aura de grands devoirs à remplir. En attendant que la politique nous permette d'entreprendre cette tâche, nous devrions nous borner à suivre le marché dans ses hésitations actuelles. Nous avons indiqué plus haut les variations de la semaine pour nos rentes françaises. Le 5 0/0 italien les a suivies comme d'habitude, en donnant toutefois un peu plus de vivacité à ses mouvements ; il reste à 71.95, ne perdant que quelques centimes sur la semaine précédente.

Le 5 0/0 turc, où une partie si considérable de l'épargne française s'est engloutie, ne tente plus guère la spéculation elle-même ; il se maintient péniblement au-dessus de 11 fr. Les obligations égyptiennes ont un marché plus animé, mais comme on sait qu'à la moindre amélioration, les gros portefeuilles s'ouvrent pour se débarrasser sur le dos du public, les mouvements de hausse ont bien de la peine à se produire ou à se soutenir ; l'Égypte aura fort à faire pour dissiper toutes les méfiances. L'obligation 1875 finit à 238.75.

À l'occasion de la crise orientale, le marché anglais, mû par un sentiment fort excusable, avait écrasé par ses ventes les cours des fonds russes ; depuis que la politique est moins tendue, il a eu de forts rachats à opérer et les cours se sont relevés. Il est incontestable que, lorsque toute crainte aura disparu, ces fonds reprendront rapidement leurs cours normaux ; à notre avis, le crédit de la Russie vaut mieux que les cours actuels.

Parmi nos valeurs françaises, nos grandes lignes de chemin de fer occupent toujours une des premières places ; on n'a qu'à constater leur excellente fermeté.

Les actions des sociétés de crédit se ressentent du ralentissement général des affaires, en ce sens que, le mieux pour ces établissements étant de se tenir dans une réserve à peu près complète, le public sait qu'il n'y a pas à prévoir pour eux des résultats bien brillants en fin d'exercice. Plus que tous autres, ces établissements sont intéressés à une prompt reprise du mouvement industriel et commercial. Malgré ce ralentissement dans les affaires commerciales, industrielles, que les bilans de la Banque de France accusent d'une façon si prononcée, les actions de cette grande institution se maintiennent à des cours très-élevés ; elles sont, avec raison, considérées comme un placement de premier ordre.

Les actions de la Compagnie du Gaz de Paris sont aussi très en faveur ; elles ont donné, l'année dernière, un revenu de 60 fr. ; le revenu de cette année sera peut-être légèrement supérieur au cours actuel de 1,350 fr., ce n'est pas tout à fait un rendement de 5 0/0 ; ce taux de capitalisation indique assez la confiance que ces titres inspirent. Dans ces derniers temps, il s'est produit un très-vif engouement en faveur des entreprises de Tramways ; une partie de la presse financière ou soi-disant financière n'y a pas épargné ses réclames les plus bruyantes. Les cours des actions de ces sociétés ont été poussés très-loin ; peut-être aurait-on agi plus sagement en attendant que l'expérience eût été plus complète, avant de prendre des titres encore si peu connus à 200 et 300 fr. de prime au-dessus du pair. Il ne faut pas perdre de vue que l'ensemble des lignes concédées n'est pas encore terminé et que les meilleurs tronçons ont été les seuls exploités jusqu'ici ; l'avenir peut réserver bien des mécomptes. De plus, le mot de tramway n'est pas un mot magique qui suffise pour rendre bon ce qui ne serait que médiocre, et dans les diverses entreprises de ce genre, nous croyons qu'il y a des distinctions à établir.

Dans tous les cas, il nous paraît qu'il est beaucoup s'avancer que de conseiller aussi vivement que le font quelques-uns des arbitrages entre les actions de la Compagnie des Omnibus de Paris et les actions des Tramways ; les Omnibus ont un passé de régularité que les Tramways n'ont pas encore acquis. On pourrait en dire autant des arbitrages que l'on conseille de faire entre les actions des Messageries maritimes et celles de la Compagnie transatlantique. On devrait au moins indiquer les raisons sur lesquelles s'appuient ces conseils.

On avait annoncé l'émission des actions de la Banque hypothécaire maritime ; cette émission paraissant ajournée, il serait prématuré d'en parler aujourd'hui.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Parait tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS
Envoyer mandat ou timbres-poste.

Sous ce titre, la Lyre à sept cordes, la librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente le tome V des Œuvres complètes de M. J. Autran, de l'Académie française. Ce nouveau volume comprend la gamme poétique la plus complète, depuis le génie hébraïque représenté par les Paroles

de Salomon jusqu'à la note humoristique et tout actuelle de la dernière partie intitulée : *musique moderne*. Cet ouvrage, un des plus remarquables de la collection, se recommande au lecteur par la pureté de la forme autant que par la variété des sujets. M. Autran les a revus et perfectionnés pour cette nouvelle édition imprimée avec un luxe typographique digne des bibliothèques d'amateurs.

Marché de Saumur du 11 novembre.

Froment (l'h.) 77	20 25	Huile chene	50	—
2 ^e qualité . . . 74	19 30	Huile de lin	50	—
Seigle 75	12 75	Graine treille	50	90
Orge 65	13 50	— luzerne	50	90
Avoine h. bar. 50	11 50	Foin (dr. c.)	780	95
Fèves 75	15 50	Luzerne	780	90
Pois blancs . . . 80	40	Paille	780	65
— rouges 80	30	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune . . .	50	250
Farine, culas. 157	54	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza 65	—	— qualité (52 k. 500)	65	—
Chenevis 50	16	2 ^e	—	—
Hulledenoix. 50	75	3 ^e	—	50

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875	1 ^{er} qualité	à	85
Id.	2 ^e id.	à	55
Ordin., env. de Saumur 1875	1 ^{er} id.	à	50
Id.	2 ^e id.	à	40
Saint-Léger et environs 1875	1 ^{er} id.	à	50
Id.	2 ^e id.	à	45
Le Puy-N. D. et environs 1875	1 ^{er} id.	à	40
Id.	2 ^e id.	à	35
La Vienne. 1874.	2 ^e id.	à	35
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1875	1 ^{er} qualité	à	105
Champigny, 1875	1 ^{er} qualité	à	105
Id.	2 ^e id.	à	85
Id. 1875	1 ^{er} id.	à	85
Id.	2 ^e id.	à	75
Varrains, 1875	1 ^{er} id.	à	75
Varrains, 1875	2 ^e id.	à	75
Bougeuil, 1875	1 ^{er} qualité	à	85
Id.	2 ^e id.	à	75
Id., 1875	1 ^{er} id.	à	75
Id.	2 ^e id.	à	75
Restigné	1 ^{er} id.	à	75
Clunon, 1875.	1 ^{er} id.	à	75
Id.	2 ^e id.	à	65
Id. 1875	1 ^{er} id.	à	65
Id.	2 ^e id.	à	65

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver. 16 octobre 1876

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. matin.	7 h. 30 m. soir.
11 — 30 — — —	11 — 30 — — —	9 — 30 — — —	11 — 30 — — —
1 — 30 — — —	1 — 30 — — —	9 — 30 — — —	11 — 30 — — —
7 — 40 — — —	7 — 40 — — —	11 — 30 — — —	11 — 30 — — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 37 m. matin.	7 h. 30 m. soir.	11 — 30 — — —
10 — 45 — — —	10 — 45 — — —	7 — 30 — — —	11 — 30 — — —
12 — 35 — — —	12 — 35 — — —	7 — 30 — — —	11 — 30 — — —
6 — 20 — — —	6 — 20 — — —	11 — 30 — — —	11 — 30 — — —

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 NOVEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71	30	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	731	25	1 25	Canal de Suez, j. nov. 70.	375	»	12 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	100	50	»	Crédit Mobilier	160	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	550	»	10
5 % jouiss. novembre	104	85	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	485	»	5	Société autrichienne, j. janv.	530	»	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	493	50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	385	»	5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	620	»	5	Orléans	332	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	438	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	4010	10	»	Paris-Lyon-Méditerrancé.	330	»	»
— 1865, 4 %	510	»	»	Midi, jouissance juillet.	775	»	12 50	Est	335	»	»
— 1869, 3 %	375	»	»	Nord, jouissance juillet.	1290	10	»	Nord	334	»	»
— 1871, 3 %	369	»	»	Orléans, jouissance octob.	1055	»	»	Ouest	330	»	»
— 1875, 4 %	490	35	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	670	»	5	Midi	328	»	»
Banque de France, j. juillet.	3730	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. j. juill.	1350	»	2 50	Deux-Charentes	305	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	698	75	»	Société immobilière, j. janv.	17	50	»	Vendée	270	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	380	»	8 75	C. gén. Transatlantique, j. juill.	300	»	5	Canal de Suez	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	735	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	6 — 45 — — —	8 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	9 — 30 — — —
1 — 37 — — —	7 — 10 — — —	9 — 41 — — —	12 — 38 — — —
7 — 17 — — —	10 — 37 — — —	12 — 44 — — —	10 — 28 — — —

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6, SAUMUR

SAISON D'HIVER

NOUVEAUTÉS ET TISSUS UNIS
pour Robes, depuis 60 c.
CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS; CHALES ANGLAIS, NOIRS.
ARTICLES POUR MARIAGES.
GRAND CHOIX DE DRAPERIES D'ELBEUF,
pour Pantalons et Pardessus, pour Vêtements complets;
DE VELOURS ANGLAIS,
le pantalon, par 1 m. 20, depuis 6 fr. 50.

LAINAGES:
Mérinos, Cachemires, Popelines, Drap de Paris, Tartans
Ecoisais, etc., etc.
DEUIL ET DEMI-DEUIL.
ASSORTIMENT COMPLET DE FLANELLES,
DE MOLLETONS,
unis, chinés, rayés, pour Chemises, Caracos, etc., etc.
Plusieurs occasions avec 50 O/o de rabais.

Etude de M^e LE BLAYÉ, notaire à Saumur.
ADJUDICATION
SUR LICITATION, ENTRE MAJEURS.
L'an 1876, le 10 décembre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYÉ, notaire à Saumur, à la vente sur enchères publiques
D'UNE VASTE MAISON
AVEC COURS ET JARDINS
Sise à Saumur, place de Nantilly, rue de l'Ermitage et place des Récollets, occupée par un pensionnat depuis de longues années.
Revenu, par bail authentique du 1^{er} septembre 1868, ayant encore une durée de sept années, ci. . . 1,390 fr.
Mise à prix 16,000 fr.
S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (587)

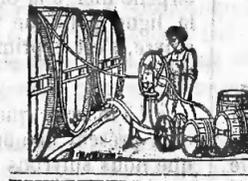
Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.
A VENDRE
En totalité ou en détail.
LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE
Commune de Bagnaux,
Comprenant :
Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (475)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON AVEC PETIT JARDIN
Grand'Rue, 75.
S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

A VENDRE
PRÉSENTEMENT,
UN PRÉ
D'une contenance de cinq hectares environ, situé commune de Longué, près du vieux bourg.
S'adresser à M. BELLANGER, Félix, propriétaire, rue Basse, à Longué.

A VENDRE
DE SUITE,
En bloc ou par lots,
UN PRÉ
D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs.
S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JUETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
MAISON A PARIS
Paiement de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
RECOUVREMENTS.
On traite par correspondance.



POMPE ROTATIVE
DE J. MORET & BROQUET
Usine et bureaux, 124, r. Oberkampf, Paris
Pour le soutirage et le transvasement des vins, huiles, bières, essences, et tous liquides.
La seule adoptée par toute l'industrie vinicole.
Débit selon le N° de 2 à 20,000 litres par heure.
Tuyaux, qualité supérieure, spécialement pour les vins.
PROSPECTUS FRANCO. — VENTE À GARANTIE.
Saumur, imprimerie de P. GODET.